

Portant détermination des emplacements des
panneaux d'affichage électoral
Élections municipales – Année 2026

N° 2026-034

Le Maire de la commune de Carignan,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.51 et suivants relatifs à l'affichage électoral ;

Vu l'organisation des élections municipales prévues en 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de fixer par arrêté les emplacements réservés à l'affichage électoral ;

ARRÊTE

Article 1

Des emplacements réservés à l'installation des panneaux d'affichage électoral pour les élections municipales 2026 sont fixés aux lieux suivants :

- Rue de Verdun (à côté de la salle L'Odyssée),
- Chemin du Petit Tourny (parking des écoles),
- Route de Latresne (près de la pharmacie).

Article 2

Les panneaux d'affichage électoral seront installés par les services municipaux le **mardi 3 mars 2026 à 14 heures** pour ceux de Petit Tourny et de la route de Latresne, ceux de la route de Verdun ayant été mis en place le 02/03/2026 pour 00 heure 01.

Les affichages autres que Rue de Verdun avait été supprimés pour les élections européennes sur demande des services de l'état compte tenu du nombre important de candidats qui ne permettaient pas à de nombreuses communes dont Carignan d'avoir plusieurs sites d'affichage. La loi précisant qu'en priorité les panneaux doivent au moins être affichés proches des bureaux de vote.

Article 3

Les candidats et listes candidates pourront apposer leurs affiches électorales sur les panneaux réservés à cet effet à compter du **mercredi 4 mars 2026 à 00 heure 01**.

Article 4

Toute apposition d'affiches en dehors des emplacements réservés sera considérée comme irrégulière et pourra donner lieu aux mesures prévues par la réglementation en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié selon les modalités réglementaires.

Il pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les délais légaux.

Fait à Carignan de Bordeaux,
Le 03/03/2026

Le Maire
Thierry GENETAY

